

École Joseph-Charbonneau

Préambule au plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Mandat de l'école	École spécialisée à mandat supra-régional pour les élèves handicapés par une déficience motrice ou sensorielle associée à un handicap intellectuel ou non. Le projet éducatif vise, entre autres, à favoriser le développement de l'autonomie d'action et de décision chez les élèves afin d'encourager leur participation sociale.
Clientèle	Élèves âgés de 12 à 21 ans présentant une déficience motrice grave associée ou non à une déficience intellectuelle (déficience intellectuelle légère, moyenne à sévère ou profonde) et/ou à une déficience sensorielle (visuelle, auditive). Certains jeunes sont non-oraux. La grande majorité des jeunes présentent des troubles d'apprentissage ou des retards scolaires importants.
Caractéristiques particulières	<p>Les services de réadaptation sont offerts sur place aux élèves par le biais du programme de réadaptation en milieu scolaire de l'Hôpital Ste-Justine.</p> <p>La majorité des jeunes qui fréquentent notre école ont une déficience motrice cérébrale. D'autres jeunes présentent une maladie neuromusculaire ou un traumatisme crânien. Ils ont tous une atteinte cérébrale qui affecte certains processus cognitifs tels que la mémoire, l'attention, la concentration, la planification, le raisonnement abstrait, la résolution de problèmes, la compréhension d'idées complexes, la perception visuo-spatiale, etc.. La motricité fine et la motricité globale sont également touchées en limitant des habiletés comme la manipulation d'objets et la poursuite visuelle.</p> <p>Certains jeunes n'ont pas les capacités cognitives pour bien cerner les différents concepts liés à l'intimidation (l'homophobie, le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, un handicap ou une caractéristique physique).</p>

Quelques statistiques qui permettent d'établir le profil de victimisation chez les personnes handicapées.

En 2004, les personnes ayant une limitation d'activité ont affiché un taux de victimisation avec violence, ce qui inclut les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait, deux fois plus élevé que celui des personnes n'ayant pas de limitation.

Près des deux tiers (65%) des crimes violents commis à l'endroit d'une personne ayant une limitation d'activité avaient été perpétrés par une personne connue de la victime.

De nombreuses études ont soulevé le fait que les personnes handicapées sont particulièrement susceptibles d'être agressées par des personnes de leur entourage, qu'il s'agisse de membres de la famille, d'amis, de voisins ou encore de fournisseurs de soins.

Les membres de l'entourage peuvent subir un stress important face aux différentes obligations que peut requérir l'assistance à une personne handicapée; par conséquent, quand une situation se présente, ils pourraient être plus susceptibles de moins bien réagir.

La recherche a permis de cerner plusieurs facteurs contribuant à un risque accru de victimisation criminelle chez les personnes handicapées. D'une part, une plus faible capacité de se défendre ainsi qu'une plus grande vulnérabilité et dépendance peuvent faire d'elles des cibles plus faciles pour des agresseurs potentiels.

Les personnes ayant une limitation d'activité ont un risque d'être victimes d'un crime violent qui est de 89% plus élevé que les personnes sans limitations.

Statistiques qui proviennent de :

Statistiques Canada

Profil du Centre canadien de la statistique juridique-mai 2009: Victimization criminelle et santé: Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé.